

SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ ET À LA MIXITÉ

Mixité des métiers

Favoriser la mixité professionnelle permet d'offrir une plus grande diversité de trajectoires de carrière.

Facteur de performance et de croissance selon l'OCDE, elle impose une mobilisation collective contre les stéréotypes, tant au niveau des dispositifs de formation que des politiques de recrutement.



Mixité des formations

La mixité des publics consiste à regrouper, au sein d'une même formation, des élèves (statut scolaire), des apprentis et des stagiaires de la formation continue. Ce modèle permet de maintenir une offre de formation complète, notamment pour les filières à faibles effectifs. Cette mixité peut se décliner sous plusieurs formes :

Mixité des statuts : cohabitation de différents profils dans un même parcours.

Mixité des parcours : transition fluide entre statuts (ex: scolaire vers apprentissage) via des passerelles.

Mixité de genre : lutte contre la répartition sexuée des métiers.

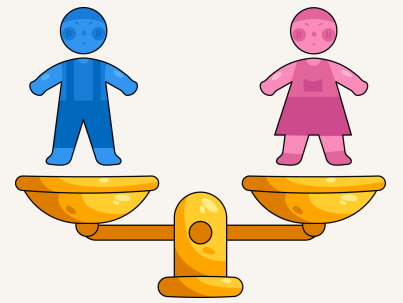


Égalité professionnelle

L'Égalité Femmes - Hommes : les obligations de l'employeur

- Recrutement sans discrimination : garantir l'égalité à l'embauche.
- Équité de carrière : même rémunération et évolution professionnelle pour tous.
- Transparence & Dialogue : partage des données (BDESE) et négociation avec les représentants.
- Prévention & Information : sensibilisation et lutte contre le harcèlement sexuel.

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/legalite-professionnelle-femmes-hommes>



Prévention sexuelle et agissements sexistes au travail

Si vous êtes victime, témoin, ou alerté d'une situation de harcèlement moral ou sexuel, ou de violences sexuelles et sexistes, ne restez pas seul.

- Site du gouvernement sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr>

- Page « Harcèlement sexuel » du site internet du ministère du travail et des solidarités.

www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/harcèlement-sexuel

- Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Egalité des chances

La notion d'égalité des chances est souvent utilisée dans le contexte de l'emploi, qu'il s'agisse de problèmes raciaux ou de parité homme-femme.

Favoriser l'égalité des chances, c'est faire en sorte que :

Tous les individus disposent des mêmes chances, des mêmes opportunités de développement social, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe, des moyens financiers de leurs parents, de leur lieu d'habitation, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou d'un éventuel handicap.

Avec la détermination d'aller au-delà du constat d'une simple égalité des droits, l'égalité des chances consiste principalement à soutenir et accompagner des populations qui font l'objet de discrimination afin de leur garantir une équité de traitement.



Charte de la laïcité

Les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Pour comprendre la laïcité : <https://www.laicite.gouv.fr/quest-ce-que-laicite>